



COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 06 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le six février à dix-huit heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, à la Maison de l'intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents : (23) Jean-François ANTON (suppléant), Francine ARBUS, Sylvie ARNAL, Magali BARD, Régis BAYLE, Patrick BENEFICE, Christophe BOISSON, André BOUDES, Roland CANAYER, Jean-Michel DERICK, Alain DURAND, Jean-Pierre ESPAZE (suppléant), Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Stéphane MALET, Laurent PONS, André ROUANET, Gérard SEVERAC, Régis VALGALIER, Thomas VIDAL, Jocelyne ZANCHI (suppléante).

Excusés : (18) François ABBOU, Laurette ANGELI, Hubert BARBADO, Jean BOULET, Régis BOURELLY, Jacqueline BOUVOT, Jean-Luc BURTET, Jean-Marie BRUNEL, Daniel CARRIERE, Bernard COMBERNOUX, Patrick DARLOT, Henri DE LATOUR, Martin DELORD, Martine DURAND, Christian EVESQUE, Jérôme FESQUET, Thierry FINIELS, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE, Marie-Renée LAURENT, Claude MARTIN, Francis MAURIN, Pierre PRADILLE, Richard VALMALLE, Bertrand VANPETEGHEM.

Secrétaire de séance : Roland CANAYER

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 14.11.2019

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Président rappelle que le compte-rendu du conseil syndical a été envoyé par courriel le 13 décembre 2019 à tous les délégués et suppléants. Il propose de l'approuver.

Le Conseil Syndical, après délibération, et à l'unanimité

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil Syndical du 14 novembre 2019
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

02. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Thomas VIDAL

Le premier Vice-président rappelle au Conseil Syndical qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif.

Le Conseil Syndical, après délibération, et à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2020.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Synthèse des échanges

Régis VALGALIER demande si on doit mettre la filière bois en veille ou alors l'abandonner.

Régis BAYLE répond que les projets conduisant à de nouvelles dépenses feront l'objet d'un arbitrage par la nouvelle assemblée délibérante, après les élections. Il pense qu'un travail de fond devra être

entrepris dans la filière bois mais il n'est pas sûr que le PETR en ait les moyens financiers. En effet, si le PETR répondait à l'appel à projet sur les stratégies locales de développement forestier, il devrait forcément autofinancer 20% du coût du projet, soit 10 000 € par an (sur une dépense annuelle estimée à 50 000 €). De même, si le PETR s'engageait dans l'animation de la transition écologique avec la création d'un poste, il devrait autofinancer 20 à 25% du coût de ce poste, soit 10 000 € par an.

Laurent PONS rappelle que plusieurs politiques relatives à la filière bois ont déjà été menées sur le territoire par chaque communauté de communes. Il estime qu'il est inutile de lancer des études de type charte forestière ou plan d'approvisionnement si elles ne sont pas accompagnées par de l'animation.

Régis BAYLE pense qu'un lien existe entre la filière bois et le Contrat de Transition Ecologique (CTE). Par le biais du CTE, la filière bois pourrait être en partie accompagnée.

Thomas VIDAL appuie les propos de Régis BAYLE. Lors de la signature du CTE le 4 février dernier, il a pu se rendre compte de la place très importante de la filière dans le contrat, surtout grâce au concours du secteur privé. Il estime également que chaque EPCI pourrait aussi mobiliser des ressources en interne pour animer la filière bois.

Laurent PONS suggère que le territoire puisse candidater à l'appel à projets sur la filière bois en 2021.

Thomas VIDAL lance le débat sur le site internet « sudcevennes.com », géré par le PETR et couvrant le territoire de 3 offices du tourisme : le Pays Viganais, Causses Aigoual Cévennes et Cévennes Gangeoises et Suménoises. Il estime que ce site est coûteux, qu'il demande un investissement en temps important et il s'interroge sur la pertinence de continuer ce site sur ce périmètre.

Régis BAYLE souhaite que la réflexion aille au-delà du site internet pour englober la stratégie touristique du territoire, à l'échelle du PETR.

Régis VALGALIER fait part de l'échec du projet de mutualisation entre les 3 offices du tourisme il y a plusieurs années, et s'exprime contre une mutualisation entre les 2 offices du tourisme du PETR.

Roland CANAYER rappelle que les statuts des 2 offices du tourisme sont différents et que cet élément avait bloqué la mutualisation. Il préconise plutôt d'augmenter les coopérations entre les 2 entités.

Thomas VIDAL veut être optimiste et plus avant-gardiste. Il pense que l'enjeu de l'accueil est numérique et plus forcément physique. Il propose que cette thématique fasse l'objet d'un véritable débat politique afin d'arriver à une vision partagée.

Régis BAYLE observe des changements importants dans les pratiques touristiques et constate que le tourisme saisonnier de séjour s'essouffle. Il pense que le territoire devra s'adapter à un tourisme de proximité, tout au long de l'année.

Questions diverses

✓ Conclusions de l'étude pour la diversification de l'offre de formation à la cité scolaire du Vigan

Sylvie ARNAL fait état des conclusions de l'étude menée par Mireille GANDIN, à la demande du PETR, sur les perspectives de diversification des formations au lycée du Vigan.

L'étude confirme un certain nombre de difficultés liées à la baisse des effectifs, à la mauvaise image du lycée et du territoire ainsi qu'aux conditions économiques défavorables du bassin d'emploi.

Le rapport fait état de bons taux de réussite au baccalauréat mais de « taux de sortie de seconde »¹ assez importants. L'offre de formation professionnelle est jugée réduite et le lycée ne propose ni formation continue ni en apprentissage.

L'étude préconise deux types de solutions : des solutions relatives aux domaines de formation qui sont de la responsabilité du rectorat et des solutions portant sur l'accompagnement territorial qui sont de la responsabilité des élus.

Dans le domaine de la formation, les préconisations visent à stabiliser les effectifs grâce à un renforcement du lien entre les collèges du secteur et le lycée. La mise en place de sections sportives de pleine nature (de type course d'orientation ou autres) dès le collège et se prolongeant au lycée est suggérée. La diversification des baccalauréats professionnels et la création d'une offre de formation continue et en apprentissage sont également préconisées. Les secteurs du service aux personnes et de la santé ainsi que du tourisme pourraient être développés avec les infrastructures existantes du lycée.

Dans le domaine de l'accompagnement territorial, le rapport préconise de décloisonner le territoire, surtout entre Ganges et le Vigan. La mise en place d'une politique jeunesse territorialisée (initiatives en faveur de la culture, de la mobilité des élèves et de l'aide à l'orientation) pourrait donner envie aux jeunes de rester sur leur territoire jusqu'au baccalauréat.

Sylvie ARNAL expose également les autres initiatives relatives à l'enseignement et notamment le campus connecté qui permet d'accueillir à la cité scolaire du Vigan, 15 étudiants inscrits dans des formations à distance. Un tuteur est chargé de les accompagner dans leur réussite éducative. Ce projet, porté par la mairie du Vigan, est cofinancé par le Rectorat et par la Région.

Le dernier projet concerne la délocalisation partielle d'une licence professionnelle dans le domaine de l'environnement (licence EDEN). Il s'agirait d'accueillir, dans l'enceinte de la cité scolaire, une vingtaine d'étudiants par an sur une période de plusieurs mois afin de les rapprocher du milieu naturel et faciliter leur travail de terrain. L'université et la cité scolaire ont donné leur accord de principe. L'accueil des étudiants pourrait démarrer à la rentrée 2021.

¹ Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

Synthèse des échanges

Plusieurs délégués se questionnent sur l'état des lieux présenté dans le rapport. Ils estiment que la situation est dépeinte de manière négative, surtout par rapport à l'économie locale. Par ailleurs le « taux de sortie de classe de seconde » n'a pas été bien compris. Si des élèves partent pour un autre établissement, cela ne semble pas forcément négatif. (*voir définition en bas de page*).

Irène LEBEAU trouve les propositions relatives à l'animation éducative très intéressantes et fait le lien avec la filière bois. Elle pense que les jeunes pourraient avoir envie de rester sur le territoire s'ils avaient l'occasion de découvrir les métiers qui y sont pratiqués.

Stéphane MALET estime que le problème du lycée est totalement relié au manque d'attractivité du territoire. Il pense qu'il faut d'abord travailler sur ce point là.

Francine ARBUS pense que le rapport manque de rêve et d'ambition.

Régis BAYLE répond que, pour lui, il s'agit d'une étude très réaliste qui n'a pas voulu explorer des pistes qui n'avaient pas de chance d'aboutir. Il fait part des réunions qui ont déjà commencé entre le collège de Saint Hippolyte du Fort et la cité scolaire du Vigan pour mener des projets en commun.

✓ Bilan de l'animation sur la filière bois menée par les Collectivités Forestières (CoFor) avec un groupe d'élus et de techniciens du territoire.

Régis VALGALIER et Laurent PONS présentent une synthèse cartographique du travail réalisé avec l'appui des CoFor. Le territoire du PETR présente la particularité d'avoir un important couvert forestier avec 28% de forêt publique (essentiellement domaniale) et 72% de forêt privée. Les essences forestières varient selon l'altitude avec du châtaignier dans les vallées et des résineux et des hêtres sur le massif de l'Aigoual. Le groupe de travail constitué d'élus et de chargés de missions des deux communautés de communes a identifié plusieurs enjeux auxquels il faudrait répondre : la diversification les produits forestiers, une meilleure valorisation des bois locaux dont le bois-énergie, le soutien aux entreprises de la filière et l'ouverture des milieux grâce à l'agropastoralisme,

Irène LEBEAU fait part de la grande compétence des techniciens de la CoFor qui ont animé ce travail.

Gérard SEVERAC demande à ce que le châtaignier ne soit pas oublié car les peuplements sont nombreux en pays Viganais mais en très mauvais état.

Irène LEBEAU explique que cette essence a bien été prise en compte dans le recensement effectué. Certains scieurs locaux utilisent le châtaignier. Laurent PONS ajoute que les repousses de châtaignier sont intéressantes et cite le travail de l'atelier CHATERSEN à Alzon qui les utilise dans des aménagements extérieurs.

✓ Autre point soulevé

Plusieurs élus font part de leur incompréhension par rapport à la décision de la préfecture d'obliger les candidats aux élections municipales d'aller déposer leur liste à Nîmes alors que pour les élections précédentes, ils pouvaient le faire à la sous-préfecture du Vigan. Ils souhaitent que le PETR puisse prendre une motion dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 20h00. Le prochain conseil est fixé au jeudi 27 février 2020 à 18h00.